

LE MOT DU PRESIDENT

A l'approche de la fin de l'année universitaire, une année riche en émotions pour certains de nos jeunes, l'association Peep Sup de l'Académie de Versailles vient vous apporter quelques informations pour bien comprendre le monde complexe de l'enseignement supérieur.

Ces derniers mois ont été pour nous l'occasion de porter la parole des familles d'étudiants dans le cadre des blocages universitaires. Que ce soit devant les médias ou la Ministre, nous avons soutenu deux idées force : la première est qu'il n'est pas admissible de voir une minorité remettre en cause l'avenir du plus grand nombre, avec toutes les incidences que cela a sur les jeunes et leurs familles : coûts supplémentaires de logement ou de restauration du fait du report des examens, impossibilité de suivre certains stages, de travailler pendant l'été pour financer l'année suivante, voire dans certains cas démotivation et remise en cause du cursus de formation.

La seconde idée était que nous ne pouvions accepter une délivrance de diplômes au rabais et que la tenue des examens supposait inéluctablement une reprise, pas seulement

symbolique, des cours, via des plans de rattrapage dignes de ce nom.

Vous trouverez, dans le compte rendu de la rencontre avec la Ministre, le détail de nos démarches et des mesures mises en œuvre en retour.

Mais il est déjà temps de penser à la rentrée prochaine. Nous espérons que vous serez nombreux à renouveler votre confiance et vous invitons d'ores et déjà à retenir la date de notre prochaine assemblée générale, le 7 octobre 2009. Nous vous invitons également à vous montrer vigilant sur toutes les questions de journées d'intégration qui perpétuent, par endroits, le regrettable pratique du bizutage interdite par la Loi. Notre association est membre du comité national contre le bizutage et participe à ce titre à la prévention des abus dont sont victimes certains jeunes. N'hésitez donc pas à nous signaler toute situation qui vous paraîtrait anormale dans ce domaine.

D'ici là, je vous souhaite de bonnes vacances et espère sincèrement que les semaines à venir seront porteuses de bonnes nouvelles pour ceux qui attendent des résultats d'examens ou de concours.

Cordialement, Bruno Jouvence

Compte rendu de l'entretien Peep Sup avec Mme Péresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 18 mai 2009.

Une délégation Peep Sup a été reçue le 18 mai par Mme Péresse. Y participaient, pour notre Académie, Annick Dumond et Bruno Jouvence. Nous lui avons tout d'abord rappelé qu'en la circonstance, nous représentons les familles, concernées au premier plan par le mouvement de blocage et ses conséquences.

La ministre nous annonce que selon ses informations, le mouvement des blocages d'universités connaît une évolution favorable, seules quelques poches de contestation radicalisée subsistent.

Elle nous présente alors son plan d'action qui consiste à avoir un suivi particulier pour les 6 sites qui posent encore problème. Elle a ainsi demandé aux recteurs de veiller à la mise en place de plans de rattrapage des cours cohérents,

car elle s'oppose à la délivrance de diplômes au rabais (même si en ce qui concerne les L1 et L2, il pourra être envisagé un report d'une partie du programme sur l'année prochaine). Cela implique que dans certains sites, les examens devront se tenir jusqu'en septembre.

D'une manière générale, les Masters ont été moins perturbés que les licences. La ministre pense qu'à raison de 25 heures par semaine, on peut rattraper le programme en 5 semaines.

Peep sup a fait part à la Ministre de son étonnement devant la gestion des crises par certaines présidences d'université et signale le réel climat de violence régnant sur certains campus, compte tenu des exemples portés à notre connaissance par nos responsables académiques.

.../...

La ministre nous a ensuite présenté les mesures d'accompagnement qu'elle propose pour la fin de l'année universitaire, dont certaines répondent aux demandes que nous avons exprimées :

1/ Accompagnement sur mesure de chaque université, le plan de rattrapage des cours et d'organisation des examens devant lui être remonté. Sont principalement concernés les sites de Toulouse II, Paris-IV, Paris VIII et Grenoble III, et dans une moindre mesure, ceux de Nancy II, d'Aix-Marseille I, de Reims et Paris III.

2/ Annonce de décisions visant à minimiser les effets collatéraux du mouvement :

- Tous les étudiants boursiers qui auront des examens en juillet ou septembre, bénéficieront d'un mois de bourse supplémentaire. La liste des 10.000 à 15.000 étudiants potentiellement concernés doit être fournie par les CROUS.
- Aucun étudiant ne se verra privé l'an prochain d'une bourse pour des raisons liées à son assiduité aux cours du second semestre de cette année.
- Les étudiants résidant en cité universitaire pourront demander une prolongation de leur bail pour le mois de juillet en s'acquittant d'un demi-loyer (50 euros selon la ministre). Ceux résidant dans le parc privé pourront aussi faire une demande de chambre en cité U pour juillet, dans la mesure des disponibilités.

- Dans les universités où se dérouleront des examens en juillet ou septembre, au moins un restaurant universitaire devra être ouvert sur le campus.
- Sur les modalités d'examens, la ministre a demandé aux présidents d'université de veiller à ce que les examens portent sur les cours effectués.
- Elle annonce le maintien des sessions de rattrapage, qui devraient avoir lieu en septembre pour 18 sites.
- Les étudiants devront être informés de l'organisation des examens (modalités, programmes de révisions, dates des épreuves).

Enfin, Mme Pécresse a annoncé qu'elle allait agir pour que les préfetures ne pénalisent pas les étudiants étrangers lors du renouvellement de titres de séjour".

Nous avons évoqué le fait, admis par Mme Pécresse, que les enseignants chercheurs grévistes continuent d'être payés, les présidences d'université ne faisant pas remonter les grévistes. Nous dénonçons également la manipulation des étudiants pour prolonger un mouvement corporatiste et évoquons la situation de certains enseignants qui en profitent pour monnayer leurs services à l'étranger pendant les grèves. Nous avons également évoqué avec Mme Pécresse la baisse des inscriptions dans les universités les plus touchées par des mouvements récurrents.

POINT SUR LES MOUVEMENTS DE GREVE

Valérie Pécresse « assume complètement » sa gestion du mouvement universitaire

« La détermination du gouvernement à tenir, tout en essayant de convaincre, explique à la fois la longueur du mouvement et donc la difficulté dans laquelle nous nous trouvons de prendre en charge beaucoup d'étudiants affectés, mais aussi le caractère très hétérogène et disparate de ce mouvement », estime Valérie Pécresse, lors de son audition sur le mouvement universitaire, devant les sénateurs de la commission des affaires culturelles, jeudi 4 juin 2009. « Le gouvernement a choisi la voie difficile et longue de la négociation plutôt que celle du retrait si souvent empruntée par le passé ! Je l'assume complètement ». La ministre souhaite aussi « tirer les enseignements des blocages » dans les universités.

Ainsi, elle indique qu'elle souhaite « réfléchir avec les présidents et les organisations représentatives, aux modalités pour assurer plus clairement la continuité du service dans les universités et de vérifier que l'exercice du droit de grève s'effectue dans un cadre contrôlé en tenant compte de la spécificité du métier universitaire ».

La contestation universitaire a touché, à des titres divers, 45 des 83 universités françaises, a expliqué la ministre. "Pratiquement la moitié de nos 83 universités n'a connu aucune perturbation" et celles "récemment passées à l'autonomie (18 au 1^{er} janvier 2009) sont très largement représentées parmi ces établissements", a déclaré Mme Pécresse devant la commission des Affaires culturelles du Sénat.

"Pour autant, 16 universités ont connu des perturbations longues et touchant l'ensemble de leurs composantes, 19 universités ont été affectées par un mouvement touchant le seul secteur des sciences humaines et sociales, dix universités ont été faiblement touchées, soit pendant des périodes très courtes, soit sur des secteurs de formation très limités. Je ne cherche nullement à sous-estimer la gravité du conflit, mais il est important d'en avoir une vision claire et honnête. Le mouvement a été dur principalement dans les filières de sciences humaines et sociales et gravement préjudiciable pour les étudiants de première et de deuxième année de licence de ces filières de formation", a poursuivi le ministre qui estime à "30.000 (sur 1,5 million d'étudiants de l'université) le nombre d'étudiants qu'il est aujourd'hui absolument nécessaire de prendre en charge pour qu'ils ne paient pas le prix fort d'un mouvement qu'ils n'ont soutenu qu'à la marge".

Au sujet des plans de rattrapage préparés par les universités, la ministre rappelle les principes qui ont présidé à leur élaboration. Le temps d'enseignement en présentiel doit être « *suffisant, soit l'équivalent de 5 semaines de cours* », et « *complété, autant que de besoin, par un soutien pédagogique en ligne, sur Internet* ». Enfin, « *au moins 80 % du programme du second semestre doit avoir été assuré pour que les examens soient considérés comme valides* ». Elle ajoute qu'elle prendra « *des mesures plus difficiles comme déférer au tribunal administratif les plans de rattrapage qui seraient défailants* ». Elle révèle enfin avoir rencontré les ambassadeurs des pays partenaires de la France « *pour faire le point sur la situation des étudiants* », « *sur les échanges universitaires et sur les conditions ultérieures des partenariats* ». Le ministère indique quant à lui, que « *les ambassadeurs se sont engagés à faire un retour au ministère des cas d'étudiants incommodés par le mouvement* ».

La dernière université encore bloquée, Toulouse-II Le Mirail, a été débloquée mercredi 3 juin par les forces de l'ordre, mais des étudiants et personnels ont revoté jeudi la grève en assemblée générale.

La coordination des universités veut se réunir à nouveau en septembre

La Coordination nationale des universités (CNU), réunie mercredi à Paris XIII-Nord, a appelé à la tenue d'une "CNU d'été" le 27 juin et à une 12^{ème} CNU le 30 septembre pour "continuer le mouvement" de protestation contre les réformes dans l'enseignement, selon un porte-parole.

"Nous avons décidé de nous revoir dans une sorte de CNU d'été le 27 juin et d'organiser une 12^{ème} CNU le 30 septembre pour montrer que nous continuons le mouvement entamé depuis quatre mois", a déclaré à l'AFP Christophe Mileschi, enseignant-chercheur à Paris X et porte-parole de cette 11^{ème} CNU. La première CNU avait lancé le 2 février un mouvement de grève dans les universités, pour protester notamment contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs et la réforme de la formation des enseignants des premier et second degrés.

Il s'agira de "décider de nouvelles modalités d'actions et de discuter de l'université que nous voulons, qui n'est pas celle du gouvernement. Ce n'est pas parce que nous sommes occupés à la question des examens de fin d'année que le mouvement s'arrête", a-t-il ajouté. "Nous n'appelons à rien de particulier s'agissant des examens --ni rétention des notes, ni non-tenu des examens-- nous laissons libre chaque établissement de décider", a-t-il précisé.

En avril, la 9^{ème} CNU avait appelé à ne pas tenir les examens. En revanche, "nous appelons au boycott des jurys de baccalauréat", a dit M. Mileschi. Une mesure symbolique, dans la mesure où ces jurys peuvent être présidés par un vice-président, qui lui est enseignant de lycée. Selon ce porte-parole la 11^{ème} CNU de Paris XIII-Nord (Villetaneuse, Seine-Saint-Denis) a réuni 31 établissements de l'enseignement supérieur et sept organisations (dont Sauvons la recherche, Sauvons l'université).

AUTONOMIE DES UNIVERSITES

Vingt-et-une universités à leur tour autonomes au 1^{er} janvier 2010

Vingt-et-une nouvelles universités deviendront autonomes en matière budgétaire et de ressources humaines au 1^{er} janvier 2010, après 18 qui le sont déjà depuis le 1^{er} janvier 2009, dans le cadre de la loi LRU qui prévoit que les 83 universités françaises le deviennent d'ici 2012.

Ces 21 universités, selon une information confirmée par le ministère de l'Enseignement supérieur, sont Aix-Marseille-III, Besançon, Bordeaux-I et II, Brest, Clermont-Ferrand-II, Lille-II, Littoral Côte d'Opale (Dunkerque), Lyon-III, Metz, Montpellier-II, Nice, Paris-II, XI et XII, Toulouse-III, Tours, Valenciennes, **Versailles/Saint-Quentin**, ainsi que les universités technologiques de Montbéliard et Compiègne. A ces universités s'ajoutent les deux Ecoles normales supérieures de Lyon.

Les 18 établissements universitaires déjà passés à l'autonomie budgétaire et des ressources humaines au 1^{er} janvier dernier sont Aix-Marseille-II, Cergy-Pontoise, Clermont-Ferrand-I, Corte, Limoges, Lyon-I, Marne-la-Vallée, Montpellier-I, Mulhouse, Nancy-I, Paris-V, VI et VII, La Rochelle, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse-I et l'université technologique de Troyes.

Une nouvelle liste d'universités qui passeront aux RCE en 2010 annoncée début juillet

Une nouvelle liste d'universités qui passeront aux RCE (responsabilités et compétences élargies) au 1^{er} janvier 2010 sera rendue publique fin juin ou début juillet 2009. En effet, « une petite dizaine d'universités » sont candidates, mais soit leur audit IGAENR n'est pas terminé, soit leur conseil d'administration ne s'est pas encore prononcé sur le passage à l'autonomie, soit la décision du ministère n'est pas encore prise. Ainsi, une partie de cette « petite dizaine » d'établissements pourrait être autorisée à acquérir les compétences élargies l'année prochaine. Ces universités font partie de la trentaine qui ont été auditées cette année. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a déjà annoncé, le 2 juin dernier, une liste de 21 universités qui passeront à l'autonomie au 1^{er} janvier 2010. Avec la prochaine liste, « la moitié des universités auront acquis les nouvelles compétences au 1^{er} janvier prochain ».

ORIENTATION ET ETUDES SUPERIEURES

Loi hôpital: diplôme sages-femmes au niveau master d'ici 2010 (Bachelot)

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, s'est engagée à la reconnaissance du diplôme d'Etat de sage-femme au niveau master "d'ici 2010", par voie réglementaire. Le Sénat avait adopté en commission un amendement prévoyant cette reconnaissance mais qui n'a finalement pas été retenu, la ministre jugeant que cela "ne relevait pas du législatif". Mais elle a fait adopter à l'unanimité un autre amendement prévoyant la possibilité d'intégration des écoles de sages-femmes à l'université, sous réserve de l'accord du conseil régional dont dépendent ces écoles. Elle a précisé qu'elle voulait privilégier "une réforme applicable rapidement" permettant aux écoles qui sont prêtes, d'intégrer l'université et aux autres de prendre leur temps. "Il est indispensable d'ouvrir la possibilité d'intégrer la formation des sages-femmes à l'université à l'instar des autres professions médicales", mais la "réflexion sur cette intégration ne doit pas pour autant conduire à supprimer immédiatement les actuelles écoles de sages-femmes", souligne l'exposé des motifs de son amendement.

Jeunes: la commission Hirsch demande un service public de l'orientation

La commission sur la jeunesse de Martin Hirsch recommande la création d'un véritable service public de l'orientation pour les scolaires, et dévoilera fin juin son Livre vert reprenant l'ensemble de ses propositions pour les jeunes. Deux séances de la commission seront exclusivement consacrées à l'élaboration du Livre vert, les 9 et 23 juin, selon le Haut commissariat. La réunion "conclusive" du 23 a été ajoutée au calendrier initialement prévu.

La commission s'est réunie mardi soir pour traiter des thèmes de l'orientation scolaire et de la santé.

L'orientation est "trop souvent irréversible, subie davantage que choisie", selon le groupe de travail de la commission, chargé de ce dossier. Face à "la dispersion des intervenants", il recommande de "construire un service public d'orientation, clarifié dans ses missions et ses objectifs", selon un document remis par le Haut commissaire aux participants lors de la séance plénière.

Dans cet objectif, il pourrait y avoir "un rapprochement des différents acteurs nationaux" ou "la création d'une institution nationale de type agence".

Il est suggéré de "décloisonner l'orientation en en faisant l'affaire de tous", notamment en impliquant davantage les enseignants, et encore de mettre en place un accompagnement personnalisé des jeunes. Autre préconisation: "ouvrir davantage les établissements aux acteurs du monde professionnel". De son côté, le groupe de travail sur la santé des jeunes recommande de "lutter contre le risque de renoncement aux soins et à la prévention pour raisons financières" et de "renforcer la connaissance de l'état de santé des jeunes". Il propose encore de "faciliter et renforcer l'accès des jeunes aux métiers du secteur sanitaire et médico-social".

Orientation : expérimentation de la plate-forme téléphonique dans les académies de Limoges et Bordeaux

« Mon orientation en ligne », la nouvelle plate-forme téléphonique d'aide à l'orientation, expérimentée dans l'académie d'Amiens depuis le 16 mars 2009, est étendue aux académies de Limoges et Bordeaux depuis les 11 et 18 mai 2009. Ce nouveau service, destiné aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants) aussi bien qu'à leurs parents et mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et l'Onisep, devrait être généralisé à toute la France à la rentrée prochaine (L'AEF n°111091).

Du lundi au vendredi, de 8h à 20h, des conseillers d'orientation-psychologues et des experts de l'Onisep répondent aux questions des parents et des jeunes qui peuvent composer le 0 810 012 025 (prix d'un appel local). Les questions peuvent être également posées par le système de conversation en ligne basé à Amiens et accessible à tous via le site www.monorientationenligne.fr.

À Limoges, où un « bilan personnel d'orientation pour chaque élève de troisième », appelé « Portrait d'avenir », est également en cours d'expérimentation depuis février dernier (L'AEF n°109188), le rectorat se félicite de ce nouveau service qui « contribue à l'amélioration de la relation entre l'école et les familles ». Dans l'académie, « la particularité de cette expérimentation est l'intégration de ce nouveau service dans les pratiques des conseillers d'orientation des CIO de Limoges », indique le rectorat. « Dix conseillers d'orientation effectuent des permanences de quatre heures pour répondre aux questions par téléphone en lieu et place des permanences qu'ils effectuent au CIO », ajoute-t-il. Le service sera en fonction jusqu'au 10 juillet. « Depuis sa création, il reçoit entre cinq et dix appels par jour », souligne Jean-Paul Reginensi, inspecteur d'orientation dans le département de la Haute-Vienne. « Nous nous attendons à une accélération parce que nous entrons dans une période de questionnement et de choix », ajoute-t-il.

À Bordeaux, le service « intègre la préoccupation particulière de cette académie pour les jeunes en situation de décrochage », indique le rapport préliminaire de l'Onisep sur les trois plates-formes expérimentées, publié le 24 avril 2009. Une coordinatrice MGI travaille ainsi sur la plate-forme et une convention avec le Cija (Centre d'Information jeunesse Aquitaine) a été signée. Au niveau national, un premier bilan d'étape montre que « 80 % des réponses sont satisfaites, 10 % débouchent sur un entretien individuel avec un conseiller et 10 % conduisent à une correspondance via un échange de mails », souligne Jean-Paul Reginensi. « Ce sont en majorité des familles et des parents qui appellent pour leurs enfants. Mais il y a également beaucoup de jeunes et même des adultes en recherche d'orientation », indique-t-il. Concernant l'extension de la plate-forme au niveau national, le rapport de l'Onisep estime que « la solution qui paraît la plus adaptée est celle d'une implantation de plates-formes interrégionales fonctionnant en lien avec les régions ».

La création de six plates-formes interrégionales est envisagée, dont une dédiée à la seule région Île-de-France, quatre pour l'ensemble du territoire métropolitain et une pour les territoires des Antilles et de la Guyane.

INFORMATIONS DIVERSES

Pécresse va créer un Haut conseil aux sciences sociales et aux humanités

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse, a annoncé qu'elle allait créer un Haut conseil aux sciences sociales et aux humanités "pour mettre un terme à l'incompréhension et à la méfiance" entre le gouvernement et les enseignants-chercheurs de ces matières.

"De plus, j'ai créé une filière sciences humaines au sein de l'Agence nationale de la recherche, pour que soient financés des projets. Je travaille aussi avec le CNRS afin de structurer un institut national en sciences humaines et sociales, et de lui donner plus de moyens", a-t-elle ajouté. "L'idée est qu'il faut mettre des sciences humaines partout et ne pas les bunkeriser", a poursuivi la ministre. Plus tard, devant la commission des Affaires culturelles du Sénat, Mme Pécresse a précisé que le "Haut conseil des humanités et des sciences sociales devra (lui) faire des propositions concrètes d'ici la fin de l'année". Ces propositions auront à la fois pour but de "renforcer notre potentiel scientifique dans ces domaines" et de "clarifier les enjeux de formation et d'insertion des diplômés de ces filières de sciences humaines et sociales", a-t-elle ajouté. Au Sénat, Mme Pécresse a expliqué que le mouvement de contestation universitaire de ces quatre derniers mois avait notamment révélé "un malaise particulier des filières de sciences humaines et sociales".

Temps de service des enseignants-chercheurs : lancement des discussions sur le référentiel national des équivalences horaires

Les discussions portant sur le référentiel national des équivalences horaires, prévu par le décret statutaire des enseignants-chercheurs d'avril 2009 ont commencé le 4 juin. L'arrêté sera ensuite publié dans les meilleurs délais avec comme objectif une application à la rentrée 2009, date d'entrée en vigueur du décret statutaire. Deux autres réunions sont prévues le 18 juin et le 2 juillet. Tous les syndicats étaient présents, ainsi que des membres de la CPU et une dizaine de représentants du ministère.

L'article 5 du décret sur le statut des enseignants-chercheurs portant sur le temps de service prévoit que le CA de l'université définisse « les équivalences horaires applicables à chacune des activités correspondant aux fonctions des enseignants-chercheurs, ainsi que leurs modalités pratiques de décompte » s'appuyant sur « un référentiel national approuvé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ». « Chaque syndicat doit envoyer au ministère pour le 15 juin une nomenclature des tâches incombant aux enseignants-chercheurs et un projet de référentiel qui permette le décompte des heures pour chacune de leurs activités », affirme Gérard Lauton, membre du bureau national du Snesup-FSU. « Une synthèse des propositions sera ensuite faite », ajoute-t-il.

De son côté, le ministère précise « qu'une première étape sera d'élaborer la liste des tâches accomplies par les enseignants-chercheurs ». « Cette première réunion a permis de définir les grands principes présidant à l'élaboration de ce référentiel », explique Christine Roland-Lévy, co-secrétaire générale de Sup'Recherche-Unsa. « Le système de fourchettes d'équivalences a été privilégié car il permet plus de souplesse. En effet, la direction d'un département de 100 personnes ou de 10 personnes ne nécessite pas le même investissement », poursuit-elle. « Cela permet aussi de laisser une marge de manoeuvre au CA. » « Aujourd'hui, il existe de grandes disparités entre les établissements de différentes régions. Une même tâche peut être tout à fait accomplie bénévolement dans un endroit et très bien reconnue dans un autre », estime pour sa part Gérard Lauton, qui dit ainsi se féliciter de l'élaboration de ce référentiel national. « Lors de cette réunion, nous avons également évoqué la question du financement », ajoute-t-il. « Si on cumule l'équivalence TD=TP et le coût d'un tel référentiel d'équivalence horaires, il faut que les moyens suivent. Il faudrait prévoir un collectif budgétaire de septembre à décembre 2009 », estime Gérard Lauton. « Rien qu'à l'université d'Orsay, nous avons évalué l'équivalence TD=TP à 200 emplois supplémentaires. » « Le Snesup a également demandé que le référentiel puisse également valoir pour les autres catégories d'enseignants (enseignants du second degré, enseignants contractuels...) », précise Gérard Lauton.

Vu au JO du 5 juin 2009

ENA. La mise en place d'une classe préparatoire pour l'accès au concours externe de l'École nationale d'administration

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020692391>

CTPC. Des modifications à la composition du comité technique paritaire central d'établissements publics relevant du ministre de l'Éducation nationale ou du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020692315>